

RAPPORT N° 98/5-32
au Conseil Municipal

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(emplois contractuels d'Animateurs Sportifs)**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique sportive de la Ville et afin de favoriser la promotion du sport, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des animateurs sportifs.

Je vous propose à cet effet la création de 20 emplois contractuels d'animateurs sportifs à l'effectif communal, en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat sera conclu pour une durée de trois mois renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante : enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public.

Le recrutement se fera parmi des candidats titulaires au minimum d'un Brevet Fédéral.

Le niveau de rémunération est fixé, en fonction du diplôme détenu, entre 97,75 francs bruts et 146,60 francs bruts de l'heure.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE,
Michel TAMAYA

